



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

## Comité de suivi ADS / ATESAT

26 Mars 2014

Pour la CFDT : Stéphane BOUTORINE (DDT69), Jean-Luc CAME (DDT54)

### « Encore Déçu »

#### Intervention liminaire de la CFDT

*« La CFDT s'interroge sur ce comité de suivi ! Pour le moment, le sentiment prédominant est une très grande déception.*

*À aucun moment il n'est question de la prise en charge des agents !*

*De multiples questions restent sans réponse, de comité en comité la situation n'avance pas. Les questions capitales telles que la prime de restructuration, l'intégration du temps de trajet dans le temps de travail sont en suspens et vos réponses ne sont pas claires.*

*Les agents et les services ont besoin de connaître la position du ministère !*

*Nous vous rappelons également notre demande de rapprochement des dates de réunions, car le temps avance et les agents sont dans l'incertitude !*

*Enfin nous vous rappelons notre exigence de disposer d'une étude d'impact, que vous vous étiez engagé à nous fournir»*

#### Compte-rendu

En préalable à la réunion, le secrétaire général, M MAZURIC nous remet une lettre de la Ministre DUFLOT, destinée aux secrétaires des fédérations, concernant l'extinction de l'ATESAT. (Voir en pièce jointe)

Cette troisième réunion a pour ordre du jour.

- 1) Présentation technique et détaillée des perspectives de l'ADS après la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi ALUR,
- 2) Points de repère et éléments de contenu sur le nouveau conseil aux territoires,
- 3) Présentation des premiers résultats de l'enquête d'état des lieux conduite auprès des services déconcentrés,
- 4) Examen du projet de note à destination des DDT(M).

L'administration nous a présenté sa vision de la filière ADS accompagnée du projet de 45 fiches de formations pour les métiers et missions pour « les futurs entrants ».

Dans un deuxième temps, l'administration nous a exposé le « Nouveau Conseil aux Territoires »

## La CFDT est intervenue pour :

- Réaffirmer sa demande d'un cadre de garanties collectives et cadrage national,
- Exiger la rétroactivité de la prime de restructuration ; certaines directions ayant anticipé la mise en place de leur réorganisation et les suppressions d'implantation dans le cadre des suppressions massives de postes depuis 2012,
- Rappeler à l'administration la prise de position de la Ministre « *un agent qui allait chercher ses enfants à l'école le matin et le soir, ne devra pas changer ses habitudes en raison de son changement d'affectation* » et, dans ce cadre, demander clairement la prise en charge des surcoûts (financiers et intégration du temps de trajet dans le temps de travail),
- Demander une étude d'impact concernant le Nouveau Conseil aux Territoires et notamment quelles seront les conséquences de l'absence d'agent dans une DDT ( suite au départ des agents des filières ADS/ATESAT ? L'administration a-t-elle prévu de recruter ?
- Réaffirmer son exigence de repositionnement des agents concernés sur des emplois durables, compatibles avec les compétences et qualifications de ceux-ci et maintenant leurs conditions de vie sociale et familiale,
- Demander un bilan des fermetures des sites,
- Demander un calendrier plus « serré » en termes de réponses et de réunions,

## Les réponses entendues

- La rétroactivité de la prime de restructuration s'éloigne en revanche, elle est étendue aux agents subissant une mutation, suite à l'abandon de leurs missions, même si le site ne ferme pas,
- Répondant à notre demande sur le Nouveau Conseil aux Territoires (NTC), la réponse ne peut être plus claire: Là où il y aura des agents, il y aura un NTC, là où il n'y aura pas d'agent, il n'y en aura pas ! Vive la République !
- Un bilan va être fait avec les agents en charges de l'accompagnement dans le cadre des repositionnements sur les choix des filières choisies et des transferts vers d'autres administrations choisies,
- Le projet de note à destination des DDT(M) sera transmis au OS pour avis et commentaires sous 8 jours,
- L'avancée de la prochaine date de réunion

## En conclusion :

*La CFDT est intervenue en fin de réunion pour réaffirmer de façon très forte sa déception et exige de l'administration par la voix de son secrétaire général, une plus grande attention et prise en compte des agents du Ministère ! Les agents subissent encore ! ils ne sont pas responsables de la situation, l'État doit prendre ses responsabilités et assumer ses choix en permettant à chaque agent de retrouver une situation professionnelle décente sans perte de pouvoir d'achat, ni dégradations des conditions de vie social et familiale !*

*Concernant la sortie du décret ouvrant les droits à la prime de restructuration, la CFDT rappelle l'urgence absolue de sa publication.*

## La prochaine réunion prévue le 18 juin est avancée au 14 mai